

# Journal du Lot 10c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

LOT et Départements limitrophes .....	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements .....	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	0 fr. 80
RECLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d <sup>e</sup> — ).....	1 fr. 25
» 2 <sup>e</sup> page ( — d <sup>e</sup> — ).....	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**Une journée d'élections : En Italie, le fascisme triomphe facilement. — En Bavière, les résultats du scrutin déjouent les prévisions. — Les experts ont enfin remis leur rapport : les idées directrices de leurs suggestions. — Comment la France doit-elle accepter le programme qui lui est proposé? — Que fera l'Allemagne?**

L'Italie a procédé, dimanche dernier, à des élections générales. Elles se caractérisent par une victoire écrasante des fascistes. Écrasante, la victoire du parti fasciste l'est d'abord en ce sens que les autres partis n'obtiennent qu'un nombre insignifiant de sièges. Mais elle l'est aussi et surtout en ce sens que la compétition politique a été rendue littéralement impossible pour les partis n'adhérant pas au fascisme : ils étaient vaincus d'avance. On se demande même comment, et là, des hommes purent affronter la bataille électorale dans des conditions aussi fausses. Pour la circonstance, en effet, Mussolini avait modifié la loi électorale de telle façon que seuls — ou à peu près — pussent être élus les candidats se déclarant relever de sa politique. Et ces candidats, c'est le dictateur lui-même qui en avait arrêté la liste. Ainsi, la nouvelle chambre italienne ne représente nullement la volonté du peuple.

Dans ces conditions, les élections de dimanche dernier ne comportent qu'un minimum d'intérêt politique. Tout au plus, nous montre-t-elle ou conduit la désorganisation politique. Le fascisme est né de la réaction provoquée par les excès auxquels se livrèrent communistes et socialistes. Si la dictature de gauche fut évitée ce fut au profit de la dictature de droite. De toutes façons, la liberté politique a été bannie de l'Italie. Puis, de moins, notre pays ne pas connaître de telles vicissitudes.

L'Allemagne procédera le 4 mai à des élections générales. En attendant, la Bavière vient de renouveler son Parlement particulier. Ces élections présentaient cet intérêt de nous faire entrevoir, dans une certaine mesure, comment se comporteraient le 4 mai, les électeurs allemands. Or, d'après les résultats connus, la situation peut se résumer ainsi : 1° Les socialistes n'ont pas subi les pertes énormes qu'on faisait prévoir ; 2° Le succès des ultra-nationalistes n'est pas davantage aussi important qu'on l'annonçait ; 3° Enfin, les progrès des ultra-nationalistes ont surtout nui au parti catholique bavarois.

Les enseignements à tirer de cette consultation électorale paraissent être des lors : d'une part, que les socialistes allemands et, plus généralement, les démocrates auraient tort de désespérer et d'abandonner le terrain devant la violence des nationalistes ; d'autre part, que le nationalisme n'est pas aussi puissant qu'il se plaît à le proclamer. A un autre point de vue, les élections bavaroises comportent une indication : elles montrent que le séparatisme n'est pas en honneur en Allemagne. Les partisans du séparatisme bavarois, le parti populiste, est le grand vaincu de la journée. Quelle sera maintenant l'influence des élections bavaroises sur l'ensemble des élections allemandes ?

Plusieurs fois annoncée, mais chaque fois ajournée, la remise à la Commission des Réparations du rapport des experts a eu lieu enfin mercredi matin. Dès l'abord, ce rapport doit donner une satisfaction de principe à la France comme à l'Allemagne. D'une part, en effet, les experts démontrent que l'Allemagne peut

D'autre part, ils estiment que l'unité économique du Reich doit être restaurée.

Ceci dit, il convient de constater que les experts ont traité exclusivement des questions économiques et financières, qu'ils ne se sont occupés ni des questions politiques, ni de l'occupation militaire.

Dès lors, rien n'empêche, avant tout examen, d'adapter le rapport des experts aux directives du gouvernement français.

Plus nettement, les experts n'abordent pas le problème de la réduction éventuelle de la créance française : c'est là, ont-ils pensé, affaire de gouvernements et non de techniciens.

De même, les experts ne demandent pas à la France de renoncer à tous ses moyens de contrainte possible sur le Reich, au cas où il ne remplirait pas ses engagements.

Non seulement, ils ne proposent pas la modification de l'occupation militaire, mais ils laissent subsister les organismes interalliés économiques et financiers, destinés éventuellement à exercer une pression à la première défaillance allemande.

Tel est le cadre général où se meuvent les conclusions des experts.

Maintenant, une question se pose : la France et la Belgique, en acceptant les propositions des experts, obtiendraient-elles des avantages qui compenseraient la réintégration des territoires occupés dans l'ensemble du système économique et financier de l'Allemagne ?

Question essentielle pour nous ; mais la réponse est délicate à formuler. Notre confrère A. Gauvain, des Débats, incline nettement pour l'affirmative :

« L'importance pour nous dit-il, est de savoir si l'ensemble du système proposé nous apporte autre chose que des promesses, et s'il offre des perspectives de paiements réguliers à peu près suffisants. Or il semble qu'on puisse répondre affirmativement. Si l'on facilite à l'Allemagne l'assainissement de ses finances, si l'on met à sa disposition des capitaux pour la fondation d'une banque d'émission-or et le fonctionnement de la Société des chemins de fer, ces capitaux sont fortement gagés, et le contrôle sur les finances du Reich est rigoureux. Les hypothèques sur les chemins de fer et l'industrie doivent fonctionner automatiquement, de même que les sanctions pour manquements aux obligations imposées à l'Allemagne. »

L'essentiel, nous l'avons dit, n'est pas tant qu'on arrête sur le papier tout un programme d'exécution, mais que celle-ci soit effective et, pouce, qu'un système de sanctions automatiques, sans nouvelles négociations entre alliés, entre en jeu dès que le Reich commettra un manquement.

Les experts paraissent l'avoir compris : c'est là un progrès très sensible.

L'Allemagne se résignera-t-elle à se plier à des combinaisons qui ont pour objet principal de l'empêcher de se dérober à ses obligations ? On peut s'attendre à ce qu'elle soulève de véhémentes protestations contre les constatations et suggestions des experts.

D'un mot, on peut présumer qu'elle retiendra tout ce qui favorise ses intérêts, mais condamnera tout ce qui peut l'obliger aux réparations. Plus nettement, elle ne se tiendra pas satisfaite, probablement, du seul rétablissement de l'unité économique du Reich.

Attendons-nous à la voir réclamer la suppression définitive de tous les contrôles qui fonctionnent dans la Ruhr.

Attendons-nous, aussi, à l'entendre reprendre sa formule : l'Allemagne consent à effectuer des paiements, mais dans la mesure de sa capacité.

Mais quelques réserves qu'exprime l'Allemagne, nous devons les tenir pour inacceptables.

Les propositions des experts forment un tout : il faudra donc les accepter ou les rejeter en bloc. La France paraît disposée à tenir le plus grand compte des conclusions des experts dans leur ensemble. Mais elle n'admettrait pas qu'on

utilise, dans ces travaux, ce qui dessert ses intérêts et qu'on néglige ou mutilé ce qui au contraire est favorable à sa thèse.

Dans tous les cas, l'impression générale qui se dégage des rapports des experts c'est qu'ils confirment amplement le point de vue français : l'Allemagne a fait preuve de mauvaise foi et elle peut payer.

Aux alliés de conclure dès lors : il faut que l'Allemagne paie ! M. D.

### LE RAPPORT DES EXPERTS

Nous avons reçu mercredi, de notre correspondant particulier, le télégramme suivant, résumant les rapports remis dans la matinée, par les Comités d'experts à la Commission des Réparations :

Le premier Comité, au sujet de l'équilibre du budget allemand, conclut que le Reich peut stabiliser sa monnaie et équilibrer son budget, TOUT EN SATISFAISANT AUX CHARGES DU TRAITÉ.

Le deuxième Comité estime que, pour arrêter l'évasion des capitaux allemands, il faut empêcher l'inflation. Le deuxième Comité réclame en outre :

- 1° Que la monnaie allemande soit stabilisée, afin que les commerçants fassent rentrer le montant de leurs ventes à l'étranger ;
- 2° Que des avantages soient accordés aux souscripteurs allemands des emprunts en monnaies étrangères.

Les conclusions des Comités d'experts viennent confirmer indiscutablement la thèse soutenue par le gouvernement français, à savoir que les capacités de paiement du Reich sont telles que celui-ci peut faire face, absolument, aux charges qui lui incombent aux termes du traité.

### INFORMATIONS

#### La situation financière de l'Allemagne

Le bilan de la Banque de rente au 31 mars dernier montre que les crédits accordés à l'économie allemande atteignent à présent le chiffre de 870 millions de marks-rente, en augmentation de 405 millions. La circulation des marks-rente a augmenté dans les mêmes proportions et dépasse 1 milliard 800 millions. Elle est donc bien près d'atteindre la limite de 2 milliards 400 millions fixés primitivement, et on considère qu'elle sera bientôt atteinte, car plus que jamais l'économie allemande a besoin de crédits.

La Banque d'Empire a accordé de son côté 1 milliard 200 millions de crédits en marks-rente, dépassant ainsi le crédit qui lui avait été accordé à elle-même par la Banque-rente.

#### Le maire d'Essingen mortellement blessé par un gendarme allemand

Dans la nuit du 5 au 6 avril, M. Vierle, maire d'Essingen, cercle de Landau a été mortellement blessé de deux balles dans la tête par le chef de poste de gendarmerie allemande de la localité. Une enquête est ouverte, d'une part, par le parquet allemand de Landau et, d'autre part, par la gendarmerie de la Sûreté française.

#### Le cas du capitaine Pendaries

L'Agence Télégraphique suisse publie l'information suivante : « A la demande du département politique suisse, les autorités schaffhouseises viennent de faire procéder sur place à une enquête au sujet des conditions, dans lesquelles eut lieu, le 10 novembre dernier, l'arrestation par la police allemande, du capitaine français Pendaries d'Armont en un point situé à proximité immédiate de la frontière suisse. »

« De ces investigations auxquelles assistait un fonctionnaire du département politique, il est permis de conclure que, autant qu'on puisse s'en rapporter aux déclarations très nettes de l'unique témoin suisse, l'arrestation a eu lieu sur territoire allemand. »

### En faveur des intellectuels russes

M. Poincaré, président du conseil, a adressé à M. Tchitcherine, commissaire du peuple à Moscou, le télégramme suivant :

« L'opinion publique française, partageant les sentiments des milieux universitaires et scientifiques, suit avec anxiété les débats du procès de Kief et redoute qu'une peine capitale ne vienne frapper des professeurs dont la perte serait douloureusement ressentie comme une diminution du patrimoine universel. »

« Au nom de la Science, au nom des Droits de l'Homme, les universitaires français demandent que leurs collègues russes soient sauvés d'un supplice qu'ils n'ont pas mérité. Au nom de la Civilisation et de l'Humanité, le gouvernement joint ses vœux à ceux des savants du monde entier. »

En même temps, le gouvernement français a prié les gouvernements anglais et italien qui sont représentés officiellement auprès du gouvernement des Soviets d'intervenir par tous les moyens dont ils disposent en faveur des universitaires russes.

### En Turquie

Les autorités turques ont procédé à la fermeture des écoles étrangères qui ne se sont pas conformées aux ordonnances du ministère de l'Instruction publique, en ce qui concerne la suppression des emblèmes religieux dans les classes.

### Sebahretournerait en Perse

Le Sardar Sepah, premier ministre de Perse, ayant perdu l'appui du Parlement sur la question d'une république, ainsi que la confiance du peuple, a donné sa démission. Il a quitté Téhéran.

La situation est précaire. On pense que le chah se rendra en Perse.

### Un sous-marin britannique échoué

Un sous-marin anglais que l'on croit être le « L-25 » est venu s'échouer au cours d'exercices sur le banc de Shingel, près de l'île de Wigh.

### Les opérations des troupes au Maroc

Un groupe de 150 familles d'Ait Baysa a fait sa soumission à Immozer, dans la région de Zizi Mtaïda. La route de Fez à la moyenne Moulouya est presque complètement dégagée.

Au sud de l'Atlas, de vifs engagements se sont terminés à l'avantage des partisans du Maghzen.

### L'ouverture de la Conférence nord-Africaine

Lundi matin a eu lieu la séance d'ouverture de la Conférence nord-africaine, au cours de laquelle des discours ont été prononcés par le maréchal Lyautey et par MM. Steeg et Saint.

### L'œuvre accomplie par la France dans l'Afrique du Nord

« Les Français construisent un empire. Ils ont obtenu au Maroc, comme colonisateurs, des succès remarquables. » Tel est le titre que donne le Daily Mail à l'article de M. Ward Price, envoyé spécial au Maroc du journal anglais.

« Même la grande guerre, écrit M. Ward Price, n'a pu épuiser les réserves immenses de courage, d'intelligence et d'énergie du peuple français. Celui-ci a su, après l'armistice, réaliser de grands projets d'expansion coloniale. Alors que la Grande-Bretagne perdait sa maîtrise sur l'Égypte, la France bâtissait un grand empire nord-africain. »

« Ce nouveau domaine colonial français aura certainement une influence profonde sur toute l'histoire future de l'Europe. C'est autour de la Méditerranée que se regroupent les intérêts internationaux du vieux monde, et l'on pourrait dire que la France a amené l'Afrique à redresser l'équilibre en Europe. »

### Le doyen des Maires de France vient de mourir

M. Figarol Louis, médecin-vétérinaire de la commune de Saint-Farjou (Haute-Garonne), né en 1827, qui exerçait les fonctions de maire dans cette commune depuis 1852, soit pendant 72 ans, vient de mourir. M. Figarol était le doyen des maires de France.

### Douze tonnes d'or français partent pour Londres

Lundi soir sont partis de la gare du Nord, trois fourgons chargés de douze tonnes d'or.

Ces douze tonnes d'or envoyées au nom du Comptoir Lyon-Allemand étaient, en réalité, accompagnées par 23 employés de la Banque de France. A Calais elles seront chargées sur une goëlette anglaise, à destination de Londres.

### Chambre des Députés

Séance du 8 avril 1924

MATIN

La Chambre continue la discussion du projet de loi sur les assurances sociales. Les articles 23 à 184 sont votés. L'article 185 dit que la loi entrera en vigueur dans la métropole un an après la publication au Journal Officiel des règlements d'administration publique prévus à l'article 184 et après l'établissement des ressources budgétaires qui en assureront le fonctionnement pour la part financière incombant à l'État.

M. Harriot demande que le paragraphe 1<sup>er</sup> soit ainsi conçu : « La présente loi entrera en vigueur dans la Métropole un an après la publication au Journal officiel des règlements d'administration publique prévus à l'article 184. »

M. Marsal combat cet amendement et pose la question de confiance. Par 350 voix contre 170, l'amendement est rejeté, et l'article 185 est voté.

L'article 186 et dernier de la loi, est ainsi conçu : « Sont abrogées toutes les dispositions législatives contraires. » Cet article est voté. L'ensemble de la loi est voté à l'unanimité des 550 votants.

SOIR

La Chambre vote un projet de loi pour l'amélioration de l'outillage téléphonique. MM. Levasseur et Ignace déposent un projet tendant à ce que le Gouvernement prenne les mesures nécessaires pour qu'il soit sursis à toute expulsion de locaux de locaux commerciaux ou industriels jusqu'au moment où les Chambres auront statué définitivement sur la proposition de loi adoptée par la Chambre des députés, concernant le renouvellement des baux à loyer d'immeubles à usage commercial ou industriel. Ce projet est adopté.

La Chambre discute le projet divisant le département de la Seine en circonscriptions électorales pour la nomination des députés. M. Klotz combat la suppression du sectionnement. M. Marc Sangnier soutient le projet, car, dit-il, en dehors du département de la Seine, il n'y a que quatre départements qui sont sectionnés.

L'article 1<sup>er</sup> du projet porte que le département de la Seine est divisé en quatre circonscriptions électorales, élevant chacune de 12 à 16 députés : 14 députés pour la 1<sup>re</sup>, 12 pour la 2<sup>e</sup>, 14 pour la 3<sup>e</sup> et 16 pour la 4<sup>e</sup>. M. Molinié propose : 13 députés pour la 1<sup>re</sup>, 11 pour la 2<sup>e</sup>, 13 pour la 3<sup>e</sup> et 19 pour la 4<sup>e</sup>. Cet amendement est repoussé par 340 voix contre 220. M. Klotz demande la suppression de l'article 2 du projet ainsi conçu : « La loi du 14 octobre 1910 est abrogée. » Cet amendement est voté par 330 voix contre 183. La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

La Chambre vote le projet relatif au programme naval pour la mise en chantier de 2 croiseurs, 6 torpilleurs, 2 sous-marins. Le crédit nécessaire est de 40 millions.

### Sénat

Séance du 8 avril 1924

M. Marsal, ministre des finances, dépose divers projets de loi, entre autres celui relatif au nouveau régime des retraites et pensions. Le Sénat vote un projet portant ouverture de crédits spéciaux, d'exercices périmés et d'exercices clos.

Le Sénat discute le projet de loi relatif à la constitution du port rhénan de Strasbourg. M. Mathieu demande le vote de ce projet qui permettra à Strasbourg de lutter efficacement avec des ports comme Mannheim.

M. Milan dit qu'il s'agit d'une dépense de 150 millions, mais la ville de Strasbourg et le port autonome feront l'emprunt pour le compte de l'État. Il n'y aura pas ouverture de crédits nouveaux. M. Le Troquer demande le vote du projet qui est adopté.

M. Bricaud donne communication d'un projet tendant à la réorganisation du service postal Le Havre-New-York. Le projet est voté.

Le Sénat valide sans débat l'élection de M. Lugol, sénateur de Seine-et-Oise.

Par 202 voix contre 1, le Sénat décide d'inscrire en tête de l'ordre du jour de la prochaine séance, la deuxième délibération de la proposition de loi de M. Gaudin de Villaine, sur l'incompatibilité parlementaire.

## CHRONIQUE LOCALE

### Pour une politique française

Le Provincial du « Temps » consacre sa dernière chronique à montrer l'incompréhension sans cesse grandissante qu'éprouve la masse du peuple français à l'égard de la politique et des politiciens.

« On suit d'un regard distrait, dit-il, les mouvements des partis en bataille, sans partager et souvent sans comprendre les passions qui les animent. On s'étonne quelquefois, et aussi on s'amuse, du chassé-croisé qui fait passer de droite à gauche, ou de gauche à droite, certains hommes politiques, qui paraissent abandonner leur propre programme avec autant de promptitude qu'ils avaient mis de fougue à le défendre. Mais on ne songe plus guère à protester. On ne s'indigne plus, on ne s'émeut même pas. »

Cette constatation n'est, malheureusement, que trop fondée. La grande masse des citoyens se détache de plus en plus de la vie politique ; les électeurs ont fini par se rendre compte de l'espèce de comédie qui se joue.

Sans doute, ne faut-il pas généraliser à l'extrême et mettre dans le « même sac » tous ceux qui font de la politique ; il en est de probes, de parfaitement honnêtes qui ne nourrissent qu'un dessein, l'intérêt général.

Mais ce sont là, presque toujours, les moins bruyants, tandis que les autres s'agitent, aiment les spectateurs autour de leurs gesticulations.

Qu'on songe aux multiples séances de boxe qui se sont déroulées au Palais-Bourbon !

Evidemment, tout cela n'est pas fait pour relever le prestige du Parlementarisme.

On comprendrait, à la rigueur, que les adversaires déterminés du régime parlementaire, les fidèles de toutes les dictatures, s'abandonnent à de telles extravagances.

Mais les autres ?... Pourquoi emboîtent-ils le pas, à l'occasion ?

Et le résultat ne se fait pas attendre : seuls les citoyens qui ont du temps à perdre suivent les débats parlementaires ; mais ils les suivent un peu comme on assiste au déroulement d'un match de foot-ball : ce sont les péripéties qui retiennent plus encore que l'allure générale.

Convient-il de faire un grief aux électeurs d'adopter une telle attitude d'esprit ?

Non : ils sont las d'être dupés ! Aussi, ne demandent-ils qu'une chose : c'est qu'on leur permette de poursuivre, en toute tranquillité et en toute liberté, la tâche qu'ils se sont assignée.

Mais ce n'est là qu'un minimum. En leur for intérieur, ils souhaitent malgré tout que les politiciens rentrent dans la nation, ils souhaitent que la vie politique cesse d'être en quelque sorte en marge du pays et étrangère à ses intérêts essentiels.

Le vœu secret des électeurs, le Provincial du « Temps » le formule excellemment quand il conclut :

« Ils voudraient pouvoir voter pour de bons républicains, d'esprit sage et ferme, pondérés et positifs, qui ne prennent point des vessies, sociales, politiques, internationales, pour des lanternes. Qu'ils soient du P<sup>o</sup>c qu'ils voudront, peu leur en chaut en vérité, pourvu qu'ils soient de vrais Français, de la vieille race des hommes de liberté, de justice, d'ordre et de paix, et non des Français de Moscou, de Berlin, de Genève ou de Rome. Car c'est une politique française que le pays réclame, qu'elle vienne de Paris ou de Paimbœuf, mais imprégnée des senteurs de notre terre, de cette terre de raison et de gros bon sens. »

Oui, c'est bien cela : c'est une politique française que le pays réclame.

Mais saura-t-il la faire triompher ?

M. DAROLLE.

## Et l'électeur ne compte plus !

Dans sa réunion de mardi, le Conseil des ministres a décidé de se montrer favorable à la proposition de loi fixant à 6 ans la durée du mandat législatif, avec renouvellement par tiers tous les deux ans.

C'est simple, c'est clair : les députés veulent proroger leur mandat de 2 ans. Ils sont les maîtres, ils n'ont qu'à voter le projet, et les électeurs seront obligés de subir la loi.

Tout cela est, certainement, très parlementaire ; mais ce n'est pas démocratique.

Durant une période, il fut mené campagne contre le Sénat : on réclamait que les sénateurs fussent élus au suffrage universel, et que leur mandat de 9 ans, fut réduit à 4 ans.

On n'a plus entendu parler de ce projet : les sénateurs ont dû dire aux députés : « Laissez-vous tranquilles ; à notre tour, nous vous accorderons une prolongation de mandat. »

Et les électeurs, qui deviennent-ils, dans ces combinaisons-là ? Eux seuls ne sont pas consultés.

On leur a imposé la loi électorale éprouvée, à laquelle ils ne comprennent rien ; on peut bien leur faire avaler d'autres... réformes de même farine !.

Jadis, ce nous semble, cela se passait différemment qu'aujourd'hui.

A la veille des élections, le programme d'un candidat était établi d'après les principes dont se réclamait ce candidat à quelque parti qu'il appartint.

Les électeurs, dans des Comités, avaient le droit d'indiquer leurs desiderata, de la soumettre aux candidats qui, règle générale, promettaient d'en tenir compte. Et si, ces candidats, une fois élus, ne tenaient pas leurs promesses, les électeurs savaient leur reprocher verbalement et leur faire sentir leur mécontentement.

Il faut croire que les mœurs électoraux ont changé : les élus se « succrent » ; ils les modifient, font les lois à leur profit.

Ils ont cru que le R. P. leur serait profitable : ils l'ont voté, et en dépit des protestations de 60 conseils généraux, ils l'ont maintenue.

Demain, sans avoir consulté les conseils généraux, d'arrondissement, municipaux, ils voteront la prorogation du mandat législatif.

Les électeurs seront mis devant le fait accompli, et le subiront.

Et cela, en pleine campagne électorale, alors que dans tous les départements se constituent, comités, groupes, sous-groupes de politiciens pour assurer l'élection de telles ou telles individualités.

Et les comités, groupes, sous-groupes électoraux ne demandent pas aux candidats de se prononcer sur ces questions de principe : scrutin majoritaire, et prorogation de mandat législatif.

Il est peut-être vrai que l'électeur est devenu philosophe, c'est-à-dire qu'il ne veut plus « s'en faire ».

La vie est dure et il a le souci de l'adoucir, ce qui n'est pas chose facile, en cette période de mercantilisme aigu.

Et puis, l'électeur de bonne foi, assiste à des spectacles d'une moralité politique plus que douteuse, et il constate que les plus emballés, les plus acharnés dans les luttes électorales, ne sont pas très désintéressés et qu'ils ne craignent pas de chauffer des godillots d'une peinture plus élevée que celle qu'exige leur pied...

Somme toute, les élus auraient bien tort de ne pas faire de bonnes opérations.

Et la R. P. et la prorogation du mandat législatif ne peuvent pas être de mauvaises affaires pour eux !

LOUIS BONNET.

## Monument Bourseul

On sait que sur l'initiative de M. de Monzie, sénateur du Lot, conseiller général de Saint-Céré, un comité fut formé, il y a quelques années, dans le but d'élever un monument, sur une place de Saint-Céré, à la mémoire de Charles Bourseul, inventeur du téléphone.

En même temps fut ouverte une souscription dont le produit dépasse la somme de quarante mille francs.

Le moment est venu d'effectuer les dernières formalités, c'est-à-dire de clore la souscription, de faire le choix du statuaire, de déterminer l'emplacement du monument et de fixer le jour de l'inauguration.

Nous croyons savoir que la municipalité de Saint-Céré profitera de la prochaine présence de M. de Monzie à l'occasion de Pâques, pour lui demander de hâter la réalisation de ce projet.

Tout fait espérer qu'on pourra faire concorder les grandes fêtes qui seront données à l'occasion de l'inauguration du monument avec la fête locale de Saint-Céré qui est célébrée vers le milieu de septembre.

## Nos compatriotes à Paris

Comme toute personne qui se respecte, la Société Amicale des Enfants de Figeac tient à ce que ses nombreux adhérents et ses plus nombreux amis gardent d'elle et de sa série de matinées dansantes de la saison d'hiver, le meilleur souvenir. Aussi a-t-elle eu l'heureuse idée de clôturer celle-ci par une matinée de gala en faveur de sa caisse de secours. Répondant avec leur empressement habituel à l'invitation du conseil d'administration une foultitude joyeuse se pressait dimanche dernier dans les

salons Vianey. Orchestre et accordéon alternaient vigoureusement afin que danseurs et danseuses pussent s'en donner à cœur joie et finir en beauté leur bel entraînement chorégraphique. Et M. Garrigou, un peu libre enfin ! Carolié, venu exprès de Coulommiers, Viallette, Fallières, Pons, Frézals, avocat et *tutti quanti* ne purent que féliciter à qui mieux mieux le sympathique Président et ses dévoués collaborateurs du grand succès de leurs fêtes et de la prospérité croissante de leur belle Société. Merci à tous, Amagat, Chaville, Mathau, Delfour et tous autres des si doux moments que vous nous avez fait passer entre vrais compatriotes. Cela fait du bien. Profitez, pendant la belle saison, d'un repos bien gagné et préparez-vous pour l'hiver prochain des réunions familiales comme celles de l'hiver qui finit. Countas sus nauotres, tournoren omme plosé.

Jean de LARAMIERE.

## VOIRIE

Nous avons publié, ces jours derniers, un avis de M. le Commissaire de police, invitant les habitants à vider leurs ordures ménagères avant le passage de la voiture municipale qui est chargée de les ramasser.

Cet avis a été approuvé par tout le monde ; mais il mériterait d'être écouté, suivi.

Ce n'est pas le cas dans bien des quartiers, où des ménagères s'obstinent à vider les boîtes à ordures, soit le soir, vers 8 heures, ou après le passage de la voiture municipale.

Cela est contraire à toutes les règles d'hygiène ; et puis, il est facile de constater que les ordures déposées le soir dans la rue sont, parfois un danger pour les passants, quand les becs de gaz ne sont pas allumés, — ce qui arrive de temps à autre.

Aussi bien, le « bourrier » ainsi exposé, attire les chiens qui vagabondent pendant la nuit ; et ces chiens sont en assez grand nombre, ce qui fait qu'au matin, les ordures ménagères sont dispersées dans la rue.

Mais tous les torts ne sont pas toujours aux habitants, si les ordures restent dans la rue pendant tout un jour et toute une nuit, quelquefois pendant 2 jours.

C'est la faute au service de la voirie qui n'est pas passé dans la rue. Jadis, la voiture municipale dont l'itinéraire est fixé, était suivie à distance par un agent de police, et la voiture passait suivant l'itinéraire indiqué.

Le Commissaire de police pouvait, à ce moment-là, appliquer, dans sa rigueur, l'arrêté municipal concernant la propreté des rues, la salubrité publique.

Mais, aujourd'hui, — et il faut le constater, — il est arrivé que des rues sont restées des jours, des semaines sans être nettoyées.

On ne peut pas, cependant, obliger les habitants de ces rues à garder leur « bourrier » dans leurs appartements !

L'avis adressé par M. le Commissaire est conforme à tous les règlements d'hygiène ; il a été accueilli avec satisfaction. On ne peut même que féliciter et remercier l'actif et sympathique Commissaire de police de l'avoir adressé.

Mais, nous le répétons, il faut également, que le service de la voirie soit assuré régulièrement. Et ceci n'est pas difficile à obtenir.

L. B.

Le réajustement des tarifs de chemins de fer a été examiné mercredi matin, une série de tarifs de grande et petite vitesse auxquels il a apporté les réajustements que l'expérience a montrés nécessaires.

Les tarifs ainsi examinés sont ceux qui concernent les corps gras et leurs dérivés, les mobiliers, objets manufacturés, etc., les matières tannantes et tinctoriales, les masses indivisibles, objets de dimensions exceptionnelles, la manutention par le public, les matériaux de construction, les résines, bitumes, huiles minérales, combustibles liquides, les chaux, ciments, plâtres, les poissons frais, les oranges d'Algérie.

Le conseil a également réduit des taxes de manutention appliquées au transport des véhicules légers : motocyclettes, tri-cycles et cycles-cars.

## La fermeture des boulangeries

Nous croyons savoir qu'à partir du mois de mai, les boulangeries de Cahors seront fermées le dimanche.

Le syndicat des patrons et le syndicat des garçons boulangers se sont mis d'accord pour prendre cette mesure, de façon à assurer ainsi le repos hebdomadaire.

Toutefois, pour permettre aux clients de s'approvisionner, les boulangeries resteront ouvertes le samedi jusqu'à 9 heures du soir.

## Convocation

Les camarades des classes 19, 20 et 21, sont priés de vouloir bien assister à la réunion qui aura lieu le vendredi 11 courant à 8 heures 30 précises, au Café de la Promenade.

Ordre du jour : Organisation du banquet ; Nomination de la Commission.

La Commission.

## Premier Congrès national d'Apiculture commerciale

Les services commerciaux de la Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans organisent sous le haut patronage de M. le Ministre de l'Agriculture, et en collaboration avec les principales Sociétés apicoles françaises le « Premier Congrès national d'Apiculture commerciale ».

Ce Congrès présidé par M. Hommel, directeur de l'Agriculture de l'Alsace et de la Lorraine, aura lieu à Paris, Grande Salle du Musée Social, 5, rue Las Cases, les 5 et 6 mai prochain.

Les Apiculteurs et Agriculteurs sont invités à suivre les travaux de ce Congrès au cours duquel seront traitées de très intéressantes questions relatives au commerce des produits du rucher.

En outre, MM. les fabricants sont conviés à prendre part à l'exposition des divers modèles d'emballages pour miels et cires qui aura lieu à l'occasion de cette manifestation.

Les demandes d'inscription au Congrès et de participation à l'exposition devront être adressées avant le 25 avril à M. P. Mohr, ingénieur des Services commerciaux de la Compagnie P. O., 1, Place Valhubert à Paris (XIII<sup>e</sup>).

## PROGRAMME PROVISOIRE

Lundi 5 mai à 14 h. 30

1. Les produits de l'Apiculture française : leurs qualités commerciales, leur importance par nature et par région, par M. E. Girard, président de la Fédération nationale des Sociétés d'Apiculture de France.

2. Nos exportations et importations des produits de l'Apiculture française, principaux débouchés, par M. Mathieu, conseiller du Commerce extérieur, apiculteur à Châteauroux.

Mardi 6 mai à 8 h. 30

3. Organisation de la vente des miels et cires en France, par M. Bonamy, président du Syndicat national d'Apiculture.

4. Le commerce des miels et cires à Paris, par M. Galland, directeur de l'Union des Apiculteurs à Paris.

5. Préparation des produits du rucher pour l'expédition et la vente : présentation, emballages et conservation, par M. Lefebvre, négociant en miels à Paris.

Mardi à 14 h. 30

6. Etude des moyens de publicité et de propagande en faveur de la consommation des produits apicoles par M. Pinon, président de la Société d'Apiculture du Loiret-Cher.

7. L'utilisation agricole et industrielle des miels et cires, par M. Couallier, publiciste apicole à Châteauroux.

8. Les fraudes et leur répercussion sur le commerce des produits de l'Apiculture, par M. Caillaud, ingénieur agricole à Orléans.

L'exportation des produits agricoles

M. Joseph Capus, ministre de l'Agriculture a reçu les membres de la presse, auxquels il a commenté les dispositions des décrets sur la reprise de certaines exportations intéressant les produits agricoles et dont nous avons donné récemment les grandes lignes. Le ministre a tenu à faire ressortir que le franc s'étant amélioré, il y a intérêt maintenant à laisser sortir les marchandises utilisées plus particulièrement à l'étranger et qui, bien souvent, ne sont guère en faveur dans la métropole. Il a cité, dans cet ordre d'idées, les semences, pour lesquelles se sont spécialisés nombre de commerçants et d'agriculteurs et qui sont destinées surtout à l'exportation.

## Prévoyants de l'Avenir

AVIS

Les membres de la 45<sup>e</sup> section des Prévoyants de l'Avenir sont priés de vouloir bien assister à la réunion générale qui aura lieu le samedi 12 avril 1921 à 20 heures à l'Hôtel de Ville.

Ordre du jour : Compte rendu de l'exercice 1923 ; lecture du procès-verbal de l'assemblée générale ; paiement des cotisations ; vœux divers.

Le Président : HÉREIL.

## Les femmes pourront désormais être commissaires-priseurs

Le féminisme remporte une nouvelle victoire. Voici que les femmes vont pouvoir être commissaires-priseurs, à supposer qu'il s'en trouve pour nourrir pareille ambition.

La Chambre vient en effet d'adopter, après le Sénat, un projet de loi modifiant et la loi du 27 ventôse an IX et la loi du 26 juin 1816, qui faisaient des charges de commissaires-priseurs l'apanage exclusif du sexe fort.

« Les commissaires-priseurs seront nommés sans distinction de sexe », dispose la loi nouvelle. Mais elle ne dit point si les dames qui vont être agréées comme titulaires de ces offices publics mettront au féminin l'appellation de leur état.

## Accidents du travail

Le jeune Désiré Tiercelin, 14 ans, apprenti chez M. Vidaillac, carrossier, demeurant rue Jean-Baptiste-Delpach, était occupé à nettoyer une machine lorsqu'il s'est piqué avec une pointe au-dessous du genou de la jambe droite. Sauf complications, cette blessure entraînera une incapacité de travail de six jours.

Un mécanicien de la maison Bénestèbe et Artigalas, Robert Palame, 25 ans, demeurant 3, rue Saint-Urcisse, rapportait des patins de frein, lorsqu'un cours de son travail il se piqua à l'annulaire de la main gauche, M. le docteur Calvet, appelé à lui donner des soins, a fixé à douze jours l'incapacité de travail nécessitée par cette blessure.

## Abus de confiance

Nous avons annoncé l'arrestation à Paris, d'un nommé Prosper Lafon, 36 ans, pour abus de confiance. Prosper Lafon avait commis des abus de

confiance dans la région de Puy-l'Évêque, où il était courtier, représentant en épicerie.

Il avait été condamné, par défaut, à 6 mois de prison par le tribunal correctionnel de Cahors. Il était recherché depuis longtemps, comme l'est toujours le fameux Salmon, alias Laforêt, l'éleveur de pigeons de Regourd, qui court toujours.

## Nécrologie

Nous apprenons avec un vif regret la mort de M. Duranc, ancien notaire à Cahors, décédé dans la nuit de mercredi à jeudi.

Rien ne faisait prévoir cette fin aussi brusque qui a péniblement ému les nombreux amis que comptait M. Duranc à Cahors.

M. Duranc avait été conseiller municipal de notre ville depuis 1904, jusqu'aux élections de 1919, auxquelles il ne fut pas candidat.

Il laisse le souvenir d'un homme d'affaires d'une compétence indiscutable dont les avis, les conseils étaient très appréciés.

Nous adressons à Mme Triadou sa fille et à M. Triadou, notaire, à la famille, nos bien sincères condoléances.

## Disparition

Depuis plusieurs jours, la jeune Odette Girard, 19 ans, fille des honorables négociants en chaussures de la place du Marché, a disparu.

Les parents sans nouvelles de leur enfant, sont plongés dans la plus grande consternation.

Est-ce une fugue ? Odette Girard a-t-elle été victime d'un accident ? On a raconté sur cette disparition bien des choses : on a dit, notamment que la jeune fille était partie avec un jeune homme. C'est inexact.

Il paraîtrait qu'Odette Girard aurait été l'objet d'une sévère sermon de la part de ses parents. On ne croit pas que ce soit là une raison suffisante pour justifier le départ de la jeune fille.

La jeune Odette Girard est retrouvée. En quittant Cahors, elle avait pris le train pour Limoges où elle s'engagea comme bonne dans une famille.

Mais ses patrons ayant lu dans les journaux qu'une jeune fille de Cahors était recherchée, ils interrogèrent Odette Girard qui avoua sa fugue.

Il ont aussitôt écrit aux parents qui, jeudi matin, ont reçu la lettre les avisant que leur fille était retrouvée.

Tout est bien qui finit bien.

## L'affaire des lettres anonymes de Cajarc

Sur commission rogatoire du magistrat instructeur de Figeac, l'évêque de Cahors a été appelé en témoignage devant le juge d'instruction et a été invité à déposer sur l'affaire des lettres anonymes de Cajarc. Le vicaire général et le curé doyen de la cathédrale de Cahors ont été également entendus par le magistrat. Tous trois composaient le tribunal de l'official qui se réunit à Cajarc à la suite des scandaleux incidents qui eurent pour théâtre l'église de cette ville. Ils ont été longuement interrogés sur les faits qui ont pu venir à leur connaissance en raison de l'enquête à laquelle ils se sont livrés. Leur rôle n'est d'ailleurs pas terminé, car de nouveaux incidents se sont produits à la basilique cajarcnoise.

## Les imprimés « urgents »

La dernière loi sur les taxes postales a établi une taxe additionnelle de 5 centimes par objet pour les imprimés dits « urgents » : avis de naissance, de mariage ou de décès, lettres de convocation et d'invitation, avis de passage des voyageurs de commerce, prix courants, mercures, cotes de bourse ou d'office de publicité et de vente, affiches, épreuves d'imprimerie et copies destinées à l'impression dans les journaux.

Dorénavant, pour bénéficier de l'acheminement dans les mêmes conditions que les lettres, les imprimés ci-dessus désignés devront donc porter un affranchissement de 10 centimes pour les envois dont le poids ne dépasse pas 50 grammes.

Le public a intérêt à déposer ces envois au guichet et à indiquer en caractères très apparents sur la suscription la mention « Urgent » ou la nature de l'envoi (convocation, invitation, etc.).

## Les taxes pour l'étranger

L'administration des P. T. T. rappelle, d'autre part, que depuis le 1<sup>er</sup> avril les taxes postales pour l'étranger sont majorées de 50 0/0. Les lettres ne dépassant pas le poids de 20 grammes doivent donc être affranchies à 0 fr. 75.

Concours Central d'animaux reproducteurs des espèces chevaline et asine à Paris en 1924

Un concours Central d'animaux reproducteurs, des espèces chevaline et asine, organisé par le Ministère de l'Agriculture (Direction des Haras) aura lieu à Paris, au Champ de Mars, du mercredi 2 juillet au dimanche 6 juillet inclusivement.

Ce concours est ouvert aux animaux nés en France, exempts de vices rédhibitoires et âgés de 15 ans au plus (nés en 1909) et appartenant à des éleveurs français ou domiciliés en France. Toutefois en raison des conséquences de la guerre et pour permettre la reconstitution des races ardennaise et de trait du Nord, excep-

tion sera faite pour les sujets de 5 ans et au-dessus appartenant à ces races et importés avant le 1<sup>er</sup> avril 1924.

Pour être admis à concourir, les éleveurs devront adresser une déclaration écrite au Ministère de l'Agriculture — Direction des Haras, 2<sup>e</sup> bureau — avant le 10 mai 1924, terme de rigueur. Une déclaration spéciale devra être faite pour chaque animal engagé. Des formules imprimées seront mises à la disposition des éleveurs au Ministère de l'Agriculture, dans les Préfectures, Sous-Préfectures et dans les dépôts d'étalons de leur circonscription.

Toute déclaration qui parviendra après le délai fixé sera considérée comme nulle et non avenue.

La vérification des déclarations et de la régularité des pièces aura lieu au Ministère de l'Agriculture, qui adressera aux exposants leur lettre d'admission.

Les animaux devront être installés au concours le 2 juillet avant 16 heures.

Les frais de transport des animaux seront supportés par les exposants jusqu'à concurrence de 200 kilomètres à l'aller, d'après le tarif réduit habituellement consenti par les compagnies de chemins de fer. Les débourrages au-delà de 200 kilomètres à l'aller seront remboursés aux exposants sur la présentation du récépissé de chemin de fer.

Les opérations du concours sont réglées ainsi qu'il suit :

Mercredi 2 juillet : Réception et classement des animaux ; Jeudi 3 juillet : Opérations du Jury à partir de 8 heures ; Vendredi 4 juillet, Samedi 5 juillet, Dimanche 6 juillet : Exposition générale de tout le concours.

Les intéressés pourront dès maintenant prendre connaissance de la liste des récompenses et du programme général au Ministère de l'Agriculture, Direction des Haras, 2<sup>e</sup> bureau, dans les Préfectures, Sous-Préfectures, aux sièges des dépôts d'étalons et dans les stations de monte.

Le programme général sera d'ailleurs publié incessamment.

## Pour les Prisonniers de Guerre

La Commission des Finances de la Chambre des Députés, après avoir examiné la proposition de loi tendant à accorder une indemnité forfaitaire de 2 fr. 50 par jour de captivité aux anciens P. G., a estimé, d'après les conclusions de son rapporteur, que le paiement de cette indemnité exigerait un crédit de 1 milliard 200 millions.

Avant de se prononcer, la Commission a décidé d'entendre les Ministres des Finances et de la Guerre sur la répercussion que pourrait entraîner semblable mesure. Sur les 532.000 prisonniers prévus par la Commission, la moitié à peine ont fait leur déclaration de captivité.

A cet effet, la Confédération Générale de Toutes les Victimes de la Guerre, 17, rue de Lancry, Paris (10<sup>e</sup>), invite tous les Prisonniers de Guerre qui ne se sont pas fait connaître, à lui adresser d'urgence, par écrit, avec timbre pour réponse, leur déclaration de captivité, en indiquant : leurs nom, prénoms, adresse, grade, régiment, camps et durée de captivité, afin de manifester leur existence et leur volonté par le nombre, s'ils veulent que la loi pendante devant la Chambre soit votée et promulguée avant la séparation du Parlement pour les Elections législatives.

Enseignement agricole. — Vendredi dernier, un professeur de greffage de la compagnie d'Orléans est venu visiter la pépinière de l'école. Les sauvages n'étant pas encore en forme, la séance de démonstration a été renvoyée à l'an prochain.

Le directeur du centre de l'enseignement post-scolaire nous prie d'attirer l'attention de nos lecteurs sur les deux expériences en cours :

1. Culture du blé au champ de démonstration où l'on peut déjà dépecier après sarclage, les avantages de l'emblavement au semoir. L'épandage du nitrate en couverture fait le 23 mars, va incessamment accentuer la belle venue de cette récolte.

2. Culture démonstrative de la pomme de terre chez M. Rolland, conseiller municipal, à Cayrac.

M. Lafon, directeur du centre, se prêtera avec plaisir à toutes les explications qui lui seront demandées sur les expériences en cours.

Chronique des Théâtres

Mercredi soir a eu lieu la représentation de l'opéra-comique « Les Dragons de Villars ».

La salle était archicomble : les amateurs des représentations théâtrales sont nombreux à Cahors. Et certes, ceux qui assistèrent à celle de mercredi, n'ont pas eu à se plaindre. Ils ont été bien servis.

La troupe était bonne : les rôles de Thibaut, de sa femme, du maréchal des logis des dragons, de Sylvain furent bien tenus ; Sylvain et Thibaut méritent une mention particulière.

Mais le principal rôle, Rose Friquet avait pour interprète Mlle Germaine Palame. La jeune artiste fut tout simplement ravissante, d'un naturel parfait.

Mlle Palame a une voix superbe : dans l'air « Espoir charmant » elle ravit littéralement le public qui lui fit une longue ovation.

L'orchestre dirigé par M. Nouyrit fut excellent. Souhaitons que le public cadurcien ait le plaisir d'entendre de nouveau Mlle Germaine Palame.

Nos félicitations aux organisateurs de cette bonne soirée.

## CHRONIQUE SPORTIVE

### Foot-ball Rugby

Aviron Cadurcien 1 bat G. S. Figeac 1 par 5 à 0 (un essai, un but)

Ce match fort intéressant à suivre, grâce aux efforts de deux quinze ont amené un tout autre résultat, si les lignes arrières cadurciennes n'avaient pas à 3 ou 4 reprises manifesté une indécision qui priva nos hommes de trois essais au moins.

Figeac avait déplacé un quinze très homogène au point de vue physique. Presque tous les hommes qui le composaient étaient grands et avaient fort belle allure.

La partie commença à l'heure dite et les figeacois envahirent le camp cadurcien qu'ils menacèrent un bon moment.

Dégagés par une longue touche, les nôtres attaquèrent successivement et réussirent un magnifique essai, très classique, qui fut transformé. Les figeacois réagirent

à plusieurs reprises, mais malgré la vitesse et l'esprit d'attaque de leur quinze, une excellente impression, ils furent dominés longuement, et ne parvinrent pas à franchir les buts adverses. Les 3/4 de Cambria plusieurs fois que leurs efforts les portaient à des essais imparables, mais ils ne purent ou ne voulurent pas conclure.

En un mot ce match provoqua un très bel intérêt et nul de ceux qui se déplacèrent au stade ne regretta d'y être allé.

L'arbitrage impartial, ne laissa passer aucune faute et fut particulièrement goûté par tous, tant par les visiteurs que par les « Blanc et bleu ».

Le score n'est pas celui qui aurait dû terminer cette jolie partie : Cahors aurait dû inscrire 3 essais au plus à son actif et très bel essai qu'une hésitation fâcheuse fit échouer de justesse.

Par suite du forfait du S. U. Agenais et des Cheminots d'Agen, les deux équipes cadurciennes ne joueront pas dimanche 14 avril.

## Arrondissement de Cahors

### Catus

Association des réformés et mutilés de guerre, dont le Président est M. Courréjou, commis des tabacs à Calamane, tiendra sa réunion mensuelle, dimanche 13 courant, dans la salle de la Mairie à 2 heures 1/2, heure légale.

Tout le monde doit être présent, car des questions importantes doivent être présentées, examinées et discutées à fond.

### Labastide-du-Vert

Soirée récréative. — Les jeunes gens de Labastide-du-Vert, organisent, pour le dimanche 13 avril, une soirée récréative avec un programme choisi. Nous espérons que le public se rendra très nombreux à la salle des fêtes.

### Cabrerets

Obsèques. — Ces jours dernier décédait à Gourdon, Mme Lompèch, dame employée au bureau de poste de Cahors.

Ses obsèques ont eu lieu à Cabrerets, dimanche soir, à 15 heures, au milieu d'une affluence considérable de parents et d'amis.

Une grande partie de la population de Cabrerets, une délégation du 9<sup>e</sup> d'infanterie de Cahors, régiment de son mari, une nombreuse délégation du personnel du bureau de poste de Cahors ont accompagné jusqu'à sa dernière demeure la dépouille de Mme Lompèch.

A M. Marcel Lompèch son mari, sergent-major au 9<sup>e</sup> à Cahors, à M. Louis Dablanc, ancien facteur des postes à Cabrerets, à Mme Dablanc, ses père et mère et à toute la famille nous adressons nos sincères condoléances.

### Albas

Enseignement agricole. — Vendredi dernier, un professeur

**DES CADEAUX QUI RESTENT**

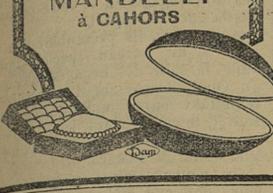
**Ses Œufs de Pâques**

Combien amère serait votre déception si le présent que vous destinez à l'être aimé pour ses Œufs de Pâques ne faisait naître sur ses lèvres qu'un sourire de politesse ! C'est pour vous épargner cette déception que

**MANDELLI**

organise du 12 au 20 Avril une exposition spéciale de ses plus beaux bijoux. Ne manquez pas de la visiter.

**MANDELLI à CAHORS**



M. Guilhem est le fils de M. Guilhem, percepteur à Figeac.

**Accident.** — Vendredi dernier l'ouvrier Marcel Larguille ouvrier à l'usine Rathie à Figeac en poussant un morceau de bois à la raboteuse, a eu la partie interne de la deuxième phalange de la main gauche enlevée jusqu'à l'os.

C'est le troisième accident qui arrive à cet ouvrier dans l'espace de cinq mois.

Nous lui souhaitons une prompte guérison et plus de prudence.

**Latronquière**

**AVIS.** — Nous rappelons que le public est informé qu'indépendamment des prix qui seront attribués au concours de veaux du 10 avril courant, il sera distribué aux éleveurs, les 10 mai et 10 juin prochains, jours de foire à Latronquière, 300 francs de primes en espèces offertes par le commerce local.

Comme aux foires précédentes, les acheteurs seront nombreux.

On est prié d'amener les veaux dès 9 heures, pour que le concours puisse avoir lieu avant midi.

**Prendreignies**

**Fête locale.** — Un groupe de jeunes gens de la commune de Prendreignies se préparent à célébrer dignement la fête annuelle de cette localité.

Cette fête est fixée aux 3 et 4 mai prochains. Un programme de réjouissances des mieux conçues attirera certainement un grand nombre d'étrangers. Le meilleur accueil leur sera du reste réservé.

Notre commune n'ayant pas célébré sa fête patronale depuis plusieurs années, nous espérons que les habitants s'emploieront de leur mieux pour faire revivre cette agréable tradition.

**Gagnac**

**Bourses des Lycées.** — Nous avons appris avec plaisir que le jeune Jean Cennac, élève de l'école primaire supérieure de Saint-Céré, fils de notre estimé instituteur, a subi avec succès les épreuves du concours des bourses des lycées, 6<sup>e</sup> série, section D.

Nos félicitations au jeune lauréat et à ses professeurs.

**St-Céré**

**Comice-Syndicat.** — Les membres adhérents au Comice-Syndicat sont informés que la réunion annuelle aura lieu le dimanche des Rameaux, 13 avril courant, à 9 heures précises (heure légale) dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. Lafont, directeur des services agricoles, assisté de M. le président de la Société d'agriculture et de M. Brunet, membre de l'Office.

Un concours de veaux gras aura lieu le lendemain, jour de la foire des Rameaux, à 9 heures précises (heure légale), place du Gravier. De nombreuses primes seront distribuées, en raison de la quantité et de la qualité des animaux exposés.

Une retenue de 50 p. 100 de la prime, sera retenue à tout lauréat non inscrit au Comice-Syndicat.

Les membres adhérents sont priés de verser leur cotisation pour l'année 1924, avant fin mai, afin de nous éviter les frais de recouvrement devenus par trop onéreux et qui seraient à leur charge.

Le trésorier se tiendra à partir de ce jour à leur disposition, au bureau du Comice-Syndicat.

La Fédération de Cahors, sur notre demande, a bien voulu mettre à notre disposition un wagon de pommes de terre Andréa, sélectionnées pour semence, que nous céderons à prix de revient à nos adhérents par ordre d'inscription jusqu'à épuisement.

P. S. — Les administrateurs sont priés de se rendre aux deux réunions du Conseil, qui auront lieu au bureau du Comice-Syndicat, la première le 13 avril, à 2 heures du soir, avant la réunion générale, et la deuxième le 14 avril, à 8 heures du matin, avant le concours.

**Divagation des chiens.** — Ces jours derniers, un chien atteint de la rage ayant parcouru la commune de St-Céré et les communes voisines, M. le maire a dû prendre un arrêté, aux termes duquel tous les chiens mordus ou soupçonnés de l'avoir été, ou paraissant atteints de la rage devront être abattus immédiatement.

Aussi à dater du 6 avril 1924, et jusqu'au 15 mai prochain inclus, les habitants devront tenir leurs chiens enfermés ou ne pourront les laisser circuler sur la voie publique, qu'à la condition de les tenir en laisse ou muselés de façon qu'ils se trouvent dans l'impossibilité de mordre.

Le gendarmier et la garde champêtre sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Lafont, directeur des services agricoles, assisté de M. le président de la Société d'agriculture et de M. Brunet, membre de l'Office.

Un concours de veaux gras aura lieu le lendemain, jour de la foire des Rameaux, à 9 heures précises (heure légale), place du Gravier. De nombreuses primes seront distribuées, en raison de la quantité et de la qualité des animaux exposés.

Une retenue de 50 p. 100 de la prime, sera retenue à tout lauréat non inscrit au Comice-Syndicat.

Les membres adhérents sont priés de verser leur cotisation pour l'année 1924, avant fin mai, afin de nous éviter les frais de recouvrement devenus par trop onéreux et qui seraient à leur charge.

Le trésorier se tiendra à partir de ce jour à leur disposition, au bureau du Comice-Syndicat.

La Fédération de Cahors, sur notre demande, a bien voulu mettre à notre disposition un wagon de pommes de terre Andréa, sélectionnées pour semence, que nous céderons à prix de revient à nos adhérents par ordre d'inscription jusqu'à épuisement.

P. S. — Les administrateurs sont priés de se rendre aux deux réunions du Conseil, qui auront lieu au bureau du Comice-Syndicat, la première le 13 avril, à 2 heures du soir, avant la réunion générale, et la deuxième le 14 avril, à 8 heures du matin, avant le concours.

**Divagation des chiens.** — Ces jours derniers, un chien atteint de la rage ayant parcouru la commune de St-Céré et les communes voisines, M. le maire a dû prendre un arrêté, aux termes duquel tous les chiens mordus ou soupçonnés de l'avoir été, ou paraissant atteints de la rage devront être abattus immédiatement.

Aussi à dater du 6 avril 1924, et jusqu'au 15 mai prochain inclus, les habitants devront tenir leurs chiens enfermés ou ne pourront les laisser circuler sur la voie publique, qu'à la condition de les tenir en laisse ou muselés de façon qu'ils se trouvent dans l'impossibilité de mordre.

Le gendarmier et la garde champêtre sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

**Arrondissement de Gourdon**

**Gourdon**

**Audience correctionnelle du 8 avril.** — 50 fr. d'amende par défaut à Germain, Joseph, 29 ans, marchand forain, sans domicile fixe, pour défaut de carnet de marchand forain.

— 16 fr. d'amende avec sursis à une débitante de boissons pour infraction à la loi sur les débits de boissons.

— 50 fr. d'amende avec sursis à Lasfargues, Louis, métayer à Gourdon pour incendie involontaire de bois.

— 16 fr. d'amende avec sursis à Lacroix, Rosa, veuve Valade, 45 ans, de Vayrac pour défaut de déclaration et d'abattage d'un chien suspect de rage.

— 100 fr. d'amende à Pasquet, Pierre, 38 ans, serrurier à Alviagnac pour outrages au maire de la commune dans l'exercice de ses fonctions.

— 1 an et 1 jour de prison à Besou, Arthur, 35 ans, maréchal-ferrier, né à Labastide-Murat pour escroquerie (en fuite).

**La Grappe du Quercy** (Amicale des Enfants de l'Arrondissement de Gourdon (Lot) à Paris). — Grande matinée dansante suivie de concert artistique, le dimanche 13 avril à 14 heures, dans les salons du Palais des Fêtes de Paris, 8, rue aux Ours (métro Étienne-Marcel), entrée 199, rue St-Martin.

Tous les compatriotes et amis sont invités à assister à cette fête de gala, la dernière de la saison.

Sociétaires, 2 fr.; non-sociétaires, 3 francs.

Le Secrétaire général, R. LABRUNIE.

Centre d'enseignement agricole postscolaire. — Samedi dernier, M.

Avant la séance publique, le Conseil s'est réuni en comité privé pour examiner diverses demandes d'assistance.

**Salviac**

**Une fourche dans l'épaule.** — Le fils du sympathique propriétaire de l'hôtel de France, Albert Lacour, était occupé à décharger une charrette de foin, lorsque la chambrière de la charrette céda. Une fourche en fer pénétra dans le bras du jeune homme et ressortit au-dessus de l'épaule, lui faisant une grave blessure.

M. le docteur Cambornac, appelé aussitôt, lui donna les premiers soins. Nos meilleurs vœux de prompt rétablissement.

**Dégagnac**

**Battue aux sangliers.** — Les propriétaires de la commune de Dégagnac ont recommencé la série des battues aux sangliers qu'ils avaient inaugurés l'an dernier; ces battues donneront des résultats intéressants et il est à présumer que cette année encore les bandes de sangliers et marcassins qui pullulent dans la région et notamment dans la région de Frau, seront exterminés.

**Souillac**

**Pour le Tourisme.** — Le syndicat d'initiative de tourisme de Souillac adresse aux maires, adjoints et conseillers municipaux de Souillac la requête suivante :

Déjà, par lettre du 20 juin 1923, le Syndicat d'initiative de tourisme de Souillac a eu l'honneur d'appeler la bienveillante attention de M. le maire sur l'intérêt qui s'attacherait à ce que, en général, les rues et les places de notre petite ville soient tenues de façon permanente en meilleur état de propreté, et plus particulièrement les voies donnant accès aux divers monuments visités par les touristes, c'est-à-dire les voies accidentées ou environnant le Belfroi (place Saint-Martin) et notre si remarquable église paroissiale.

Notre requête ne paraissant pas avoir été entendue, le Syndicat d'initiative, en séance du 1<sup>er</sup> avril 1924, croit devoir faire un nouvel appel à votre décision pour obtenir satisfaction.

Nous allons entrer dans la période annuelle de tourisme qui attire, grâce aux efforts conjugués de tous les organismes fédéraux, à ceux de notre propre syndicat, un afflux toujours croissant de visiteurs.

Si nous n'avons à leur présenter que peu de curiosités locales, il conviendrait du moins que la façon de les leur présenter soit en rapport avec la valeur de nos joyaux archéologiques, en rapport avec le bon renom de notre petite cité.

Nous nous permettons donc de demander que les rues, les places les plus fréquentées des touristes, les voies accidentées au clocher, à l'église, soient toujours tenues très propres, nettes des tas de bois, détritus, etc., qui font de la rue qui part de la route nationale à la place Saint-Martin, sous les murs de la mairie, un véritable dépotier.

Nous demandons que les chantiers des égouts soient toujours en tel état que la circulation n'y soit rendue ni dangereuse ni gênante.

Nous demandons que le montage aux morts soit mieux respecté des personnes qui, sans vergogne, y attachent leurs équipages à la grille et encombrant la place de charrettes et de matériaux.

Nous demandons que l'horloge publique marque l'heure également sur ses deux faces.

Nous demandons enfin que le conseil municipal veuille bien examiner de reporter à la veille, c'est-à-dire aux samedis, la date de tenue des foires lorsque celles-ci tombent un dimanche. Ceci aurait un gros intérêt pour le commerce local.

**Ondulation indéfaisable, rec. prat. s. danger. Env. disc. notice 0,25. ALLAMAND, 34, Rue Haute-Rotonde, MARSEILLE.**

**Dernière heure**

**Chambre des Députés**

Séance du 9 avril 1924

**MATIN**

La Chambre continue la discussion du projet de loi relatif au sectionnement électoral du département de la Seine. L'article 2 porte qu'aucun département ne sera sectionné, à l'exception des Bouches-du-Rhône, de la Loire-Inférieure, du Maine-et-Loire, du Pas-de-Calais et de la Seine. Un amendement tendant à donner 5 députés à la 2<sup>e</sup> circonscription de la Loire-Inférieure est rejeté. Elle aura 4 députés. Le sectionnement du Pas-de-Calais est voté et la suite de la discussion est renvoyée.

La Chambre vote un projet de loi ouvrant les crédits supplémentaires à l'achat, par l'Etat, du château de Vizille, qui fut le berceau de la Révolution Française.

La Chambre reprend la discussion du projet de loi sur les sectionnements électoraux. L'ensemble du projet est voté par 400 voix contre 145.

**SOIR**

La Chambre adopte sans débat le projet de loi relatif aux retraites des agents des chemins de fer, puis elle discute le projet de loi portant approbation des contrats de vente de navires de la flotte de l'Etat.

Le projet est voté par 377 voix contre 138.

M. Daniel-Vincent demande la discussion immédiate du projet ouvrant un crédit additionnel de 8 millions pour subvention aux communes, aux sociétés d'habitations à bon marché et de maisons pour familles ayant plus de 3 enfants. Le projet est voté.

La Chambre vote la proposition de résolution ainsi conçue :

« La Chambre compte sur le gouvernement pour insister, par l'organe de son délégué à la commission des réparations pour que celle-ci obtienne de l'Allemagne les réparations de toute nature dues aux prisonniers de guerre ».

Cette proposition de résolution est adoptée à l'unanimité avec un amendement de M. Ringuier en faveur des prisonniers civils.

**Sénat**

Séance du 9 avril 1924

Le Sénat vote le projet reportant au 26 mai la date d'ouverture des Conseils généraux, il aborde la discussion de la proposition de loi de M. Gaudin de Villaine sur l'incompatibilité du mandat législatif.

M. Duroux soutient un amendement stipulant que toute mission confiée à un parlementaire dépassant 6 mois cesse d'être temporaire.

M. Vieu demande que les parlementaires nommés à des Gouvernements ou à des résidences générales ne pourront pas prendre part au scrutin dans la Chambre dont ils font partie pendant toute la durée de leur mission. Ces amendements sont votés ainsi que l'article 1<sup>er</sup>.

Le projet est renvoyé à la Commission.

Le Sénat vote le projet autorisant la cession par l'Etat à la commune de Nérès (Allier), de l'établissement thermal situé sur le territoire de cette commune.

Le Sénat discute le projet modifiant le régime fiscal applicable au petit commerce et à la petite industrie.

M. Jeanneney dit que la Commission propose de ramener à 180.000 fr. le chiffre maximum d'affaires permettant l'application du forfait alors que la Chambre l'avait fixé à 300.000 francs.

Le projet est adopté.

Le Sénat discute le projet de loi adopté par la Chambre portant ouverture d'un crédit de 5 millions pour assistance aux Français détenus en Russie.

**Dernière heure**

**Chambre des Députés**

Séance du 9 avril 1924

**MATIN**

La Chambre continue la discussion du projet de loi relatif au sectionnement électoral du département de la Seine. L'article 2 porte qu'aucun département ne sera sectionné, à l'exception des Bouches-du-Rhône, de la Loire-Inférieure, du Maine-et-Loire, du Pas-de-Calais et de la Seine. Un amendement tendant à donner 5 députés à la 2<sup>e</sup> circonscription de la Loire-Inférieure est rejeté. Elle aura 4 députés. Le sectionnement du Pas-de-Calais est voté et la suite de la discussion est renvoyée.

La Chambre vote un projet de loi ouvrant les crédits supplémentaires à l'achat, par l'Etat, du château de Vizille, qui fut le berceau de la Révolution Française.

La Chambre reprend la discussion du projet de loi sur les sectionnements électoraux. L'ensemble du projet est voté par 400 voix contre 145.

**SOIR**

La Chambre adopte sans débat le projet de loi relatif aux retraites des agents des chemins de fer, puis elle discute le projet de loi portant approbation des contrats de vente de navires de la flotte de l'Etat.

Le projet est voté par 377 voix contre 138.

M. Daniel-Vincent demande la discussion immédiate du projet ouvrant un crédit additionnel de 8 millions pour subvention aux communes, aux sociétés d'habitations à bon marché et de maisons pour familles ayant plus de 3 enfants. Le projet est voté.

La Chambre vote la proposition de résolution ainsi conçue :

« La Chambre compte sur le gouvernement pour insister, par l'organe de son délégué à la commission des réparations pour que celle-ci obtienne de l'Allemagne les réparations de toute nature dues aux prisonniers de guerre ».

Cette proposition de résolution est adoptée à l'unanimité avec un amendement de M. Ringuier en faveur des prisonniers civils.

**Sénat**

Séance du 9 avril 1924

Le Sénat vote le projet reportant au 26 mai la date d'ouverture des Conseils généraux, il aborde la discussion de la proposition de loi de M. Gaudin de Villaine sur l'incompatibilité du mandat législatif.

M. Duroux soutient un amendement stipulant que toute mission confiée à un parlementaire dépassant 6 mois cesse d'être temporaire.

M. Vieu demande que les parlementaires nommés à des Gouvernements ou à des résidences générales ne pourront pas prendre part au scrutin dans la Chambre dont ils font partie pendant toute la durée de leur mission. Ces amendements sont votés ainsi que l'article 1<sup>er</sup>.

Le projet est renvoyé à la Commission.

Le Sénat vote le projet autorisant la cession par l'Etat à la commune de Nérès (Allier), de l'établissement thermal situé sur le territoire de cette commune.

Le Sénat discute le projet modifiant le régime fiscal applicable au petit commerce et à la petite industrie.

M. Jeanneney dit que la Commission propose de ramener à 180.000 fr. le chiffre maximum d'affaires permettant l'application du forfait alors que la Chambre l'avait fixé à 300.000 francs.

Le projet est adopté.

Le Sénat discute le projet de loi adopté par la Chambre portant ouverture d'un crédit de 5 millions pour assistance aux Français détenus en Russie.

M. de Monzie prend la parole pour préconiser le rétablissement des relations avec la Russie.

M. Poincaré s'étonne de voir une question de cette importance posée à propos de la régularisation de crédits minimes. « Si nous ne sommes pas entrés en conversation avec la Russie, dit M. Poincaré, ce n'est pas à cause de son régime intérieur ». Il ajoute qu'il demandait au Gouvernement soviétique d'accepter les principes ordinaires qui régissent les rapports avec les nations, il dit qu'il est tout prêt à reprendre les négociations quand la Russie se montrera disposée à entrer dans la voie des réalisations, en ce qui concerne la question des dettes russes. Il y a, en effet, en France, un grand nombre de porteurs de rentes russes. On ne peut abandonner leurs intérêts.

M. de Monzie se déclare satisfait des déclarations de M. Poincaré.

Le projet est voté.

**DÉPÊCHES**

Paris, 11 h. 20.

**Les souverains roumains à Paris**

Les souverains roumains sont arrivés à Paris, ce matin, à 11 heures, à la gare du Bois de Boulogne.

Ils ont été reçus par M. Millerand, par les ministres et par les Présidents de la Chambre et du Sénat.

Toutes les autorités prirent place. Dans la 1<sup>re</sup> voiture : le roi, M. Millerand, les généraux Berthelot et Lasson.

Dans la 2<sup>e</sup> voiture : la reine, Mme Millerand, le capitaine de vaisseau O'Neill et le colonel Radesco.

La suite et les ministres suivirent dans 5 autos.

Les voitures se rendirent au Palais des Affaires Etrangères où les souverains demeureront pendant leur séjour à Paris.

Une foule nombreuse, malgré le temps incertain, acclama les souverains de Roumanie.

**Berlin et le Rapport des Experts**

De Berlin. — Dans les milieux officiels du Reich on considère les propositions des experts comme constituant une base acceptable de négociation.

Le « Vorwärts » demande au Gouvernement de les examiner avec la plus grande bienveillance et qu'il fasse tout pour arriver à une paix durable.

**L'Opinion anglaise**

Les journaux anglais sont unanimes à penser que le travail des experts permettra un véritable règlement avec l'Allemagne.

**A la Chambre**

La Chambre a siégé ce matin sous la présidence de M. d'Aubigny. Les projets passent en vitesse. On vote l'acquisition de deux pétroliers; des projets relatifs à la navigation aérienne, aux naturalisations, à l'augmentation du nombre de médailles militaires; à la compétence des juges.

**La SCIERIE de la GARE à CAHORS**

Demande une bonne Sténo-Dactylo AU COURANT DE TRAVAIL DE BUREAU Débutantes s'abstenir

**PRESSÉ. — A VENDRE** Une machine à vapeur BRUNOT 4 H. P. Une batteuse MERLIN LE TOUT EN ÉTAT DE MARCHÉ Boite 4 CAHORS

**TRICOTEUSES** rondes et rectilignes toutes jagues. Laine, coton, fil. Prix de gros. Cat. échantillons gratuits. LA LABORIEUSE, 35, Cours Pasteur, BORDEAUX.

Feuilleton du « Journal du Lot » 58

**INVINCIBLE CHARME**

PAR DANIEL LESUEUR

XIII

La jeune emphase des mots, la vibrante ardeur plurent à M. de Ribeyran. Mais ce qui le frappa plus favorablement encore, ce qui lui sembla d'une rare, d'une admirable valeur morale, ce fut l'acceptation hautaine et simple du destin. Jean, d'un coup d'oeil, avait jugé nettement, avec les causes révélées, l'enchaînement des conséquences. Le passé fermait l'avenir à son amour. Il ne récriminait pas. Il prenait le parti héroïque : il s'éloignait, et s'éloignait sans parler.

« Il a, en vérité, du discernement et de la hauteur d'âme, » songea M. de Ribeyran.

Et, dans le secret de lui-même, il ajouta cette phrase, énorme pour cet esprit que séduisaient les seules vertes du sang :

« Ah ! il est des nôtres. »

Alors son sourire plongea très doucement dans les beaux jeunes yeux où il voyait étinceler la fougue, l'impétuosité, la fortune altière de

ces vieux Cantri du seizième siècle dont l'un sauva son aïeul.

« C'est bien, mon enfant, » dit-il. « Je l'approuve pleinement. Compte sur moi. On envoie à Madagascar un escadron de cavalerie, un seul, et de chasseurs précisément. Je prends sur moi de te promettre que tu en feras partie. Tu n'auras pas de peine à y remplir brillamment ton devoir. Tu es vaillant devant la vie : c'est plus difficile que d'être vaillant devant la mort. »

XIV

Un matin, comme la petite servante de Marguerite Valdret venait d'ouvrir les volets dans la chambre de sa maîtresse elle regarda vers le lit et s'écria :

« Jésus ! madame... Est-ce que vous êtes plus mal ? »

Marguerite était assise, mais elle ne s'appuyait pas contre les oreillers. On les plaçait tout droits et soulevés par un coussin parce qu'étendue sur le dos elle ne respirait plus. Pourtant ils s'enfonçaient trop encore, et maintenant, courbée en avant, ses genoux ramenés vers le buste, elle haletait. Sous la batiste de la chemise, plaquée par la sueur, sa délicieuse épine dorsale dessinait les fines vertèbres. Ses bras pendaient, comme brisés, les mains si blanches qu'elles se distinguaient à peine du drap. Les cheveux dénoués coulaient jusqu'à ses reins, en un grêle et plat ruisseau d'or. Dans le silence de

la chambre hoquetait son souffle court.

« Madame... souffrez-vous ? Parlez-moi. Faut-il aller chercher le médecin ? »

La malade leva la tête. Ses yeux s'ouvrirent, démesurément élargis entre le double enfoncement des tempes, de part et d'autre du nez aminci et au-dessus des blêmes joues creuses. Ils saillaient un peu hors des orbites. Le gris tendre des prunelles était voilé comme de l'eau sous une imperceptible couche de glace.

La malade murmura :

« Allez tout de suite au télégraphe. Il faut qu'il vienne. Je veux le voir. »

« Le médecin, madame ? Je vais courir chez lui. »

« Non... non... pas le médecin. Mais qui donc ? »

« Monsieur Jean. »

« Oui, madame, j'y vais. Mais je chercherai aussi le médecin. »

Une voisine l'avait introduit dans l'appartement. Il dosait un liquide dans une petite seringue dont le cylindre était gradué. Ensuite il y vissa une canule fine et pointue comme une aiguille et qui trempait dans un bain antiseptique. Marguerite réclamait les piqûres. Aussitôt après, elle recouvrait un peu de force. Elle ne vivait plus qu'avec ce soutien.

« Ah ! docteur, » soupira-t-elle en hochant la

**Dans le monde entier s'étend, grandit, triomphe le renom des**

**PATES LA LUNE**

Savoureuses pour tous les palais : économiques pour toutes les bourses.

I. R. C. 38.270

**Boron-Verduraz**

— Feuilletons : La Jeune Fille bien élevée, René Boylesve ; Cœur pensif ne sait où il va, Paul Bourget.

Abonnements : 24 francs par an, donnant droit à UNE assurance gratuite de 5.000 francs contre les accidents.

Adresser les abonnements, 29, rue de Tournon, Paris (VI<sup>e</sup>).

Envoi de spécimen gratuit sur demande.

**MADAME,**  
LE PETIT COURRIER DE LA FEMME CHEZ ELLE est **GRATUIT** PUISQUE CHAQUE N<sup>o</sup> CONTIENT UN **BON-PRIME** REMBOURSANT PLUSIEURS FOIS LE PRIX D'ACHAT Le Numéro 0.25 LE DEMANDER PARTOUT

Mesdames, Vous n'êtes peut-être pas toutes de parfaites maîtresses de maison ni des femmes d'intérieur accomplies Mais vous pouvez toutes le devenir grâce aux Publications François TESCOO 39, Boulevard Raspail, Paris (7<sup>e</sup>)

Si vous désirez vous en convaincre il vous suffira de nous retourner le bon ci-dessous et vous recevrez gracieusement notre « POCHETTE SPECIMEN » contenant :  
1° un numéro du Journal des Ouvrages de Dames ;  
2° un numéro de La Femme Chez Elle ;  
3° un numéro de Mon Aiguille ;  
4° une planche de dessins décalquables au fer chaud.

Joindre 0 fr. 50 en timbres pour le port.

**Bon Gratuit du Journal du Lot** à retourner sous enveloppe affranchie aux Publications François TESCOO 39, Boulevard Raspail, Paris (7<sup>e</sup>)

Je désire recevoir, à titre gracieux, votre « POCHETTE SPECIMEN » contenant un exemplaire de chacune des publications : « Journal des Ouvrages de Dames », « La Femme Chez Elle », « Mon Aiguille » et un spécimen de vos planches de dessins décalquables au fer chaud. Ci-joint 0 fr. 50 pour le port.

Nom .....  
Adresse .....  
Date et Signature .....

**Chemin de fer de Paris à Orléans**

FÊTES DE PAQUES 1924

Trains express supplémentaires de toutes classes le Samedi 19 Avril 1924

1° — Entre Paris-Austerlitz (dép. 8 h. 31 et 21 h. 05) et Bordeaux-St-Jean (arr. 17 h. 33 et 6 h. 19).

2° — Entre Paris-Austerlitz (dép. 8 h. 31) et Bourges (arr. 12 h. 12).

3° — Entre Paris-Austerlitz (dép. 14 h. 38) et Saint-Nazaire (arr. 22 h. 36).

4° — Entre Paris-Austerlitz (dép. 19 h. 07) et Toulouse par Montauban (arr. 7 h. 48) avec rame directe pour Capdenac (arr. 6 h. 12).

5° — Entre Paris-Austerlitz (dép. 20 h. 32) et Quimper (arr. 7 h. 22) avec rame directe pour le Croisic (arr. 6 h. 53).

La location dans ces trains s'effectue à la gare de Paris-Austerlitz et à celle de Paris-Quai d'Orsay. Les voyageurs munis de billets au départ de Paris-Quai d'Orsay et qui louent leurs places à cette gare ne paient pour cette location que la moitié du tarif soit 1 fr. 50 en 1<sup>re</sup> et en 2<sup>e</sup> classe 0 fr. 75 en 3<sup>e</sup> classe.

**Facilités de circulation accordées aux ouvriers agricoles**

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3<sup>e</sup> classe du Tarif général est accordée toute l'année et sous réserve d'un parcours simple de 75 kilomètres au minimum, ou taxé sur cette distance, aux ouvriers agricoles se rendant à une gare quelconque du réseau d'Orléans des sections de : Juvisy à Orléans ; Brétigny à Tours ; Auneau à Etampes ; Etampes à Bellegarde-Quiers ; Orléans à Malherbes ; Orléans à Montargis ; Orléans à Gien ; Orléans à Tours ; Orléans à Argenton ; Tours à Saincaize ; Tours à Châteauroux ; Tours à Port-de-Piles ; Port-de-Piles à Argenton ; Châteauroux et Argenton à La Châtre.

Les ouvriers paieront place entière à l'aller, mais lors de leur voyage de retour, qui devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de trois mois, ils seront transportés gratuitement sur présentation d'un certificat délivré par les gares et visé par le Maire de leur commune d'origine et par le Maire de la commune où ils auront été employés, constatant qu'ils sont ouvriers agricoles ; la demande de réduction devra être faite à la gare de départ 5 jours au moins à l'avance.

**Relations rapides avec l'Algérie**

**ALGER ET ORAN PAR PORT- VENDRES**

Le trajet le plus rapide de Paris à Port-Vendres par Limoges, Toulouse, Narbonne, Perpignan.

Alger. — Départ de Paris-Quai d'Orsay : 18 h. 50. — Arrivée : à Port-Vendres : 9 h. 56.

Retour. — Départ de Port-Vendres : 19 h. 27. — Arrivée Paris-Quai d'Orsay : 10 h. 50.

Voiture directe 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes de Paris-Quai d'Orsay à Port-Vendres (Quai) et vice-versa en correspondance avec les paquebots à destination ou en provenance d'Algérie ; transbordement direct du train au bateau ou vice-versa.

Départ de Paris la veille de l'embarquement et arrivée à Paris le lendemain du débarquement à Port-Vendres.

Wagon-Lits Paris-Perpignan et vice-versa.

La traversée la plus courte de France en Algérie par la Compagnie de Navigation Mixte (Touache).

a) PARIS-ALGER

Voyage total en 40 heures environ. — Traversée de Port-Vendres à Alger en 22 heures par paquebot « G. G. Cambon ».

Alger. — Départ de Port-Vendres à 13 h. — Arrivée à Alger le lendemain à 11 h.

Retour. — Départ d'Alger à 12 h. — Arrivée à Port-Vendres le lendemain à 10 h.

Les passagers trouveront dans l'express de Paris, au départ de cette gare à 14 h. 18, des places de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes qui leur seront réservées ; Arrivée à Paris-Quai d'Orsay 8 h. 54.

b) PARIS-ORAN

Voyage total en 48 h. environ. — Traversée de Port-Vendres à Oran en 28 h. par paquebot « Mustapha II ».

Alger. — Départ de Port-Vendres à 13 h. — Arrivée à Oran le lendemain à 19 h.

Retour. — Départ d'Oran à 10 h. — Arrivée à Port-Vendres le lendemain à 17 h.

Pour les jours de départ et d'arrivée des paquebots, s'adresser notamment à l'Agence des Compagnies P. O., Midi, 16, Boulevard des Capucines à Paris, à la gare du Quai d'Orsay, ainsi qu'à l'Agence de la Compagnie de Navigation Mixte, Quai de la Douane à Port-Vendres.

Billets directs et enregistrement direct des bagages de Paris-Quai d'Orsay à Alger ou Oran et vice-versa.

**Relations directes entre Paris-Quai d'Orsay et Barcelone**

Billets directs simples et d'Aller et Retour (1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes). Enregistrement direct des bagages. Voitures directes. — Wagons-Lits. — Wagons-Restaurant.

1<sup>er</sup> par Limoges-Toulouse-Narbonne

**ALLER**

Express. — Départ Paris-Quai d'Orsay 21 h. 30 (Wagon-Lits et Voitures directes toutes classes de Paris à Port-Bou). Arrivée Barcelone 19 h. 25 (voitures de luxe sur le parcours espagnol) ou 22 h. 24 (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes).

Express. — Départ Paris-Quai d'Orsay 10 h. (toutes classes et wagon-restaurant de Paris à Toulouse). Arrivée Barcelone 7 h. 42 (1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur le parcours espagnol).

**RETOUR**

Express. — Départ Barcelone 5 h. 40 (toutes classes) ou 10 h. (voitures de luxe sur le parcours espagnol). Arrivée Paris-Quai d'Orsay 8 h. 54 (Wagon-Lits et voitures directes toutes classes de Cerbère à Paris).

2<sup>er</sup> par Tours-Bordeaux-Narbonne

**ALLER**

Express. — Départ Paris-Quai d'Orsay 8 h. 25 (toutes classes et wagon-restaurant de Paris à Bordeaux). Arrivée Barcelone 7 h. 42 (1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur le parcours espagnol).

**RETOUR**

Express. — Départ Barcelone 18 h. 55 (1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur le parcours espagnol, Wagon-Restaurant de Bordeaux à Tours). Arrivée Paris-Quai d'Orsay 17 h. 40 (toutes classes).

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)

**Relations directes entre Paris-Quai d'Orsay et Barcelone par Limoges-Toulouse-Narbonne.**

Billets directs simples et d'Aller et Retour (1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes). Enregistrement direct des bagages. Voitures directes. — Wagons-Lits. — Wagons-Restaurant.

Express. — Départ Paris-Quai d'Orsay 21 h. 15 (Wagon-Lits et Voitures directes toutes classes de Paris à Port-Bou). Arrivée Barcelone 19 h. 25 (voitures de luxe sur le parcours espagnol) ou 22 h. 24 (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes).

Express. — Départ Paris-Quai d'Orsay 9 h. 50 (toutes classes et wagon-restaurant de Paris à Toulouse). Arrivée Barcelone 7 h. 56 (1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur le parcours espagnol).

**Facilités pour la livraison à domicile des bagages dans Paris.**

Les voyageurs désireux de faire livrer leurs bagages à domicile dans Paris sont invités, dans leur intérêt, et en vue de faciliter la remise rapide des dits bagages, à la faire connaître dès la gare de départ.

A l'arrivée, ils présentent leur bulletin à un bureau spécial installé dans la salle des bagages des gares du Quai-d'Orsay ou d'Austerlitz en remettant leur commande de livraison et, le cas échéant, leurs clés s'ils ne veulent point assister eux-mêmes à la visite de l'Octroi.

Ils peuvent ainsi gagner ensuite leur domicile débarrassés de tout souci.

1.200 fr. p. mois et 200 fr. fixe à la s. quit. emploi. GADY, Ste-MARGUERITE (Marseille).

Le co-gérant : M. DAROLLE.

**Bibliographie**

COLLECTION DU FILM

**LA NEIGE SUR LES PAS**

PAR HENRY BORDEAUX de l'Académie française

Ce roman, où s'affirma, il y a bien des années, le talent naissant du peintre accrédité de la famille française, illustre la loi nécessaire du pardon, que le Christ, dans l'histoire si touchante de la femme adultère, juge seule compatible avec la fragilité humaine. La sublime beauté des paysages alpestres ajoute à sa grandeur et tel épisode, comme la scène du pardon à l'hospice du Saint-Bernard, réalise le maximum d'émotion. On voit tout de suite ce qu'il était possible de tirer d'un tel scénario et les metteurs en scène y ont pleinement réussi. Les scènes de plein air, dans le décor grandiose des Alpes, sont remarquables et fournissent à la nouvelle édition du roman un attrait particulier.

Un volume in-8°, orné de 16 pages de photographies tirées du film de la Collection « Les plus beaux romans du monde » sous couverture illustrée. Prix : 2 fr. 50. — En vente à la librairie Plon-Nourrit et Cie, 8, rue Garancière, Paris-6<sup>e</sup>, et dans toutes les bonnes librairies.

**LES FEMMES DE GOUT** trouvent dans **PARIS-BRODERIE** En vente partout le N<sup>o</sup> : 1 fr.

**LES PLUS JOLIS DESSINS DE BRODERIE**

**GRANDEUR D'EXÉCUTION**

AVEC DESSINS **Décalquables AU FER CHAUD** (Procédé Breveté)

**LA FEMME ET L'ENFANT**

Lire dans le N<sup>o</sup> 132 de la Femme et l'Enfant qui vient de paraître :

Les qualités intrinsèques du Vote familial, J.-L. Breton, ancien ministre. — En montant la Côte, La Mouche du Coche. — Un fait : Au bord de l'abîme, Paul Coquemard. — Le Foyer des Familles nombreuses (de Seine et Seine-et-Oise, Victor Hautefeuille. — Seule la liberté de tester nous rendra les familles nombreuses : empruntons à l'Alsace sa vivifiante législation successorale, Général Maitrot. — La Vie intellectuelle et morale : Le Billet de l'Oncle ; le Théâtre ; le Cinéma ; les Livres — Variétés : Les fouilles d'Égypte ; un Egyptologue oublié, Irénée Le Doré ; Huit jours à Corfou pendant l'occupation italienne, Jacqueline Bertillon. — Carnet de Quinzaine, G.-G. Rose-Goudin. — Un peu de Médecine, beaucoup d'hygiène, D<sup>r</sup> P.-M. Weil. — Petits Travaux, grandes Economies ou l'Art de se passer des Autres, Maître Jacques.

La Corbeille à Ouvrage, Mireille. — Le bel avenir de nos enfants, Marc Sue. — La page de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales, Thérèse Casevitz. — Une page de morale : le fatal mot « presque ». — Le Coin des Mamans : Puériculture ; Education, M. Comolet-Sue. — La Mode pour les Petits et pour les Grands, Ariane. — Notre cours pratique de langues vivantes : l'Espagnol (15<sup>e</sup> leçon), Henri Billemon. — Economie ménagère et domestique : Nos Interviews culinaires ; Cours d'Enseignement ménager ; l'Infirmière à la Maison ; à la Ferme et au Jardin ; Petites Notes de Savoir-Vivre. — La Vie financière, Léon Vigneault.

**LA MODE PRATIQUE**

le Journal vraiment moderne et pratique de la Femme et de la Maison.

Un An Chaque N<sup>o</sup> de 0 fr. 50 Le N<sup>o</sup> 25 fr. contient : 0.50

Un Bon-Prime de 1 fr. à échanger contre des produits alimentaires de première marque.

Avec les patrons de la Mode Pratique, vous jerez toutes vos robes.

**LA MODE PRATIQUE** rapporte 100 fois ce qu'elle coûte.

79, Bd St-Germain, PARIS. R. C. 568.539.

**IMPRIMERIE A. COUESLANT**  
(Personnel intéressé)

**3e CAHORS (Lot) 3e**

**INSTALLATION MODERNE**

**ATELIER PRINCIPAL :**  
1, Rue des Capucins

**ANNEXE :**  
4, Rue Frédéric-Suisse

**21 PRESSES**

**LIVRAISON RAPIDE 3e 3e PRIX MODÉRÉS**